



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **TEXLA***

de la société SHARDA CROPCHEM ESPAÑA S.L.
enregistrée sous le n° 2025-1785

La modification des informations déclarées (notification d'une source additionnelle de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Noms du produit	TEXLA AVANCY 1.5 AKTHION 1.5 MGR TEFLURINE 1.5 SOILPROTEC 1.5				
Type de produit	Générique				
Titulaire	SHARDA CROPCHEM ESPAÑA S.L. Carril Condomina n°3 30006 MURCIA Espagne				
Formulation	Microgranulé (MG)				
Contenant	15 g/kg - téfluthrine				
Et	dont l'origine est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.				
Produit de référence	<table border="1"> <tr> <td>Nom commercial</td><td>FORCE 1,5 G</td></tr> <tr> <td>N° AMM</td><td>2060194</td></tr> </table>	Nom commercial	FORCE 1,5 G	N° AMM	2060194
Nom commercial	FORCE 1,5 G				
N° AMM	2060194				
Numéro d'intrant	047-2020.01				
Numéro d'AMM	2210615				
Fonction	Insecticide				
Gamme d'usage	Professionnel				

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 17/07/2025

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:

Bertrand BATAUD

33BC435FF8C6444...